



Une agricultrice à la présidence du Ceser des Pays de la Loire

**PROPOS RECUEILLIS PAR
MICHAËL SONET**

>> Marie-Thérèse Bonneau, agricultrice vendéenne, vient d'être élue à la tête du Ceser.



De gauche à droite, les six conseillers FRSEA, JA et chambre régionale d'agriculture : Céline Moreau, Bruno Rouland, Laurent Lelore, Marie-Thérèse Bonneau, Sylvie Douillard, Jean-Marie Lhommeau.

À l'occasion de la séance d'installation du mardi 30 janvier, Marie-Thérèse Bonneau a été élue présidente du Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) pour trois ans. Une fierté pour Dominique Rousseau, président de la FRSEA Pays de la

Loire, Brice Dessarte, président de Jeunes agriculteurs, et François Beaupère, président de la chambre d'agriculture Pays de la Loire. Son expérience, son ouverture, son attachement au dialogue avec des acteurs d'horizons divers et sa capacité à fédérer les énergies autour d'un projet commun sont des qualités reconnues chez Marie-Thérèse Bonneau et qui feront sa force pour présider le Ceser des Pays de la Loire.

>> **Pourquoi**

cette candidature ? Marie-Thérèse Bonneau : Jacques Bodreau (Medef) avait annoncé qu'il ne se représenterait pas à la présidence. Revenue au Ceser en juin 2023, je ne me destinais pas à être candidate. J'ai été sollicitée par plusieurs organisations, et en premier lieu la FRSEA, JA et la chambre d'agriculture pour envisager une candidature. Présidente du Ceser, c'est une lourde responsabilité. J'ai pris le temps d'y réfléchir et j'ai décidé d'être candidate car c'est un engagement qui s'inscrit dans ce que je porte depuis près de 25 ans dans le réseau FNSEA et à la chambre d'agriculture.

>> **Comment**

voyez-vous votre rôle de présidente du Ceser ? Le Ceser est une assemblée très singulière. Habituellement, lorsque vous gagnez une élection, vous prenez tous les postes à responsabilité et vous décidez des orientations. Le Ceser, c'est tout autre chose. Certes, le président est élu par rapport au cap

qu'il propose. Mais après l'élection, il doit travailler avec les 120 conseillères et conseillers. Le rôle du président, c'est de tenir le cap, d'être le garant du bon fonctionnement de l'assemblée, du respect des équilibres et de l'expression de tous les conseillères et conseillers. C'est aussi veiller à ce que le Ceser reste à sa place. Il donne un avis sur les politiques régionales et apporte, par les travaux qu'il conduit, un éclairage aux décideurs, en particulier le conseil régional. Mais surtout, le Ceser ne fait pas la politique de région.

>> **Vous parlez de cap.**

Quel sera le vôtre ? Nous vivons dans un monde empli d'injonctions contradictoires. Nous vivons de nombreuses transitions : démographiques, sociétales, climatiques, économiques, sociales, écologiques, énergétiques, technologiques. Notre monde est devenu particulièrement complexe car toutes ces transitions sont interconnectées. Et nous le voyons bien en agri-culture : il nous faut réussir à la fois la transition écologique (et la transition technologique doit nous y aider), préserver la souveraineté alimentaire, apporter des solutions pour la transition énergétique... Réussir toutes les transitions avec équité et solidarité est un défi considérable. Le Ceser doit prendre toute sa place dans le débat démocratique régional pour apporter son éclairage aux élus et aux ligériens.



>> Que répondez-vous

à ceux qui disent que le Ceser ne sert à rien ? Le Ceser est méconnu.

C'est le lieu d'expression de la société civile organisée. Qu'est-ce que cela veut dire ? : quand vous mettez autour de la table

120 conseillers représentant une soixantaine d'organisations pour réfléchir à un sujet et formuler des préconisations. Notre société est confrontée à l'affaiblissement de la culture du débat au profit de la confrontation. Le Ceser, c'est un lieu de débat. Ces débats conduisent à trouver des consensus. Et à l'issue, nous votons.

>> Un exemple ?

Sur le mandat précédent, le Ceser a conduit des travaux sur l'arbre. La première étape a été de produire des préconisations pour redonner sa place à l'arbre et à la haie au cœur de nos terri-toires, de façon pérenne. Ce rapport a été porté dans les territoires avec 17 réunions qui ont rassemblé près de 2 000 personnes. Les échanges ont enrichi la réflexion du Ceser et ont fait l'objet d'un deuxième rapport. C'est un incroyable travail qui a été mené selon une méthode innovante qu'il nous faudra reproduire sur d'autres sujets. La démocratie, c'est cela : faire travailler ensemble des représentants de la population, produire des idées pour les évaluer et les enrichir avec l'ensemble de nos concitoyens.

C'est quoi le Ceser ?

Assemblée jumelle du conseil régional, le Ceser est obligatoirement saisi pour donner son avis, avant leur examen et leur délibération par le conseil régional,

sur les documents relatifs au budget de la Région, à la planification stratégique régionale (schémas directeurs, contrat État-Région...) et aux orientations générales dans les domaines sur lesquels le conseil régional est appelé à délibérer.

Le Ceser peut également répondre aux demandes d'avis et d'études de la présidente de la Région sur des sujets économiques, sociaux, culturels ou environnementaux. Il conduit enfin de sa propre initiative des études prospectives ou liées à l'actualité sur toute question à caractère économique, social, culturel et environnemental d'intérêt régional et interrégional.

Les travaux sont conduits au sein de six commissions : santé-social, économie-emploi-recherche-innovation, mobilités-infrastructures-énergies, aménagement-environnement, éducation-formation-métiers, culture-patrimoine-sport-tourisme-vie associative.

La nouveauté de ce mandat réside dans la mise en place de cinq groupes d'appui, garant de la transversalité des travaux : Europe, Évaluation, Budget, Plans/schémas, Coopération/territoires.

Marie-Thérèse Bonneau : 25 ans d'engagement au service des agriculteurs

Éleveuse en Vendée, mère de trois enfants et récemment grand-mère, Marie-Thérèse Bonneau est une figure de l'agriculture ligérienne. Éluë à la chambre d'agriculture depuis 1999, elle s'est rapidement engagée sur les dossiers environnementaux et sur la défense des producteurs de lait. Elle a

représenté son département et la région à la FNPL durant treize ans jusqu'à en devenir la vice-présidente de 2008 à 2021.

Elle a représenté la FNPL au bureau de la FNSEA pendant sept ans et au Cniel où elle a présidé le collège Producteurs pendant cinq ans.

Au niveau international, Marie-Thérèse Bonneau participait au groupe Lait du Copa (Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne). Elle a également présidé le comité français de la Fédération internationale du lait.

À son actif, elle a la mise en place de la concertation menée par la Cniel avec les ONG sur l'environnement et le bien-être animal et la mise en place de la ferme laitière Bas carbone. De là, naîtra France carbon agri.

Moins connu mais véritable atout, c'est son expérience au Conseil économique, social et environnemental (l'équivalent du Ceser au niveau national), pendant onze ans, dont quatre ans à la vice-présidence. ■

